

N° 8546⁵

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

portant introduction d'un transfert de données de l'Administration des contributions directes vers l'Administration du cadastre et de la topographie et portant modification :

- 1° de la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;**
- 2° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
- 3° de la loi modifiée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (« SPF ») ;**
- 4° de la loi modifiée du 25 novembre 2014 prévoyant la procédure applicable à l'échange de renseignements sur demande en matière fiscale ;**
- 5° de la loi modifiée du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA**

* * *

AVIS COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE LUXEMBOURG

DÉPÊCHE DU BÂTONNIER AU MINISTRE DES FINANCES

(21.11.2025)

Monsieur le Ministre des Finances,

Je vous remercie pour nous avoir continué, par votre courrier du 10 novembre 2025, les amendements parlementaires au projet de loi sous rubrique et d'avoir sollicité l'avis de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg sur ces amendements.

L'amendement 2 relatif à l'article 3 nouveau, ainsi que l'amendement 3 relatif à l'article 7 initial (article 8 nouveau), trouvent l'accord de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg.

L'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg se réjouit de ces amendements qui répondent aux préoccupations exprimées par le Conseil de l'Ordre dans son avis initial du 2 juin 2025.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre des Finances, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Albert MORO
Bâtonnier

